

REPUBLIQUE DU NIGER

-----0-----

Fraternité-Travail-Progrès

Association «CERCLE OHADA NIGER»

Arrêté N° 0387/MI/SP/D/DGAPJ/DLP du 11 juin 2009

BP: 11.623 NIAMEY

CONTACTS: 96 40 29 16/

96 96 57 52/96 09 71 81/

Tél-Fax: +227 20 72 50 78

E-mail:ibou005@ohada.com

RAPPORT DE SYNTHESE

Journée de formation et de sensibilisation sur le Droit OHADA du 26 septembre 2009



Rédigé par Monsieur Ibrahim **MAHAMIDOU**, Secrétaire Général du CERCLE OHADA NIGER

Relu par Monsieur Oumarou **RABO MAINASSARA**, Président du CERCELE OHADA NIGER

Octobre 2009

I. Introduction

La Salle de réunion de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Niger de Niamey a abrité, le 26 septembre 2009, une journée de sensibilisation et d'information sur le droit OHADA.

L'organisation de la journée a servi au lancement officiel des activités du Cercle OHADA Niger et a permis aux participants de suivre des communications sur deux (2) thèmes à savoir : « **les institutions de l'OHADA** » et « **l'Acte Uniforme portant Organisation des Sûretés** ».

En outre au cours de la journée, il a été procédé à la remise d'un don d'ouvrages OHADA constitué de 1.200 fascicules « comprendre l'OHADA » de Docteur Alhouseini MOULOUL, 30 guides pratiques des Sociétés Commerciales et du GIE de Oumar Sambe et IBRA DIALLO et 30 codes OHADA aux différents acteurs concernés par ce droit communautaire au Niger.

Également, un stand d'exposition d'une bibliographie sur le droit OHADA a été mis en place au cours de la journée de lancement.

Cette rencontre initiée, par le **Cercle Ohada NIGER**, a bénéficié du soutien de la délégation de la Commission Européenne au Niger, de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Niger et de l'Association pour l'Unification du Droit en Afrique.

II. Contexte de l'organisation de la journée

Conscient du fait que le développement économique ne peut se réaliser que dans un environnement juridique et judiciaire sécurisé, les dirigeants politiques de 16 Etats africains (francophones) ont accepté l'idée d'harmoniser les législations que les juristes africains et acteurs économiques ont toujours voulu promouvoir. Cette réforme historique fut lancée le 13 octobre 1993 à Port Louis, par la signature du Traité relatif à l'Harmonisation du Droit des affaires en Afrique (OHADA). Cependant, la seule existence de cet outil ne suffit pas à assurer la sécurité et l'intégration économique et juridique. Pour mieux concrétiser cet objectif, la connaissance et la mise en œuvre de cet instrument juridique par les praticiens est nécessaire.

Ceci explique la raison d'être des clubs et associations OHADA qui œuvrent dans le cadre du réseau dédié au droit communautaire africain et à ses institutions : le Réseau UNIDA.

Les actions de l'association « **Cercle OHADA Niger** » s'inscrivent dans cette mouvance et contribuent donc à faire connaître, le droit OHADA aux acteurs juridiques et aux opérateurs économiques nigériens parmi lesquels se trouvent des avocats, des étudiants, des juristes, des consultants, des Huissiers, des Notaires, des experts comptables, des opérateurs économiques, etc.

III. Objectifs de la journée

1. **Objectif général de la journée :**

L'organisation de cette journée d'information et de sensibilisation consacre le lancement Officiel des activités de l'Association Cercle OHADA Niger et offre aux participants l'opportunité de connaître l'existence de cette association qui leur offre une tribune au sein de laquelle, ils peuvent échanger en vue d'approfondie leurs connaissances en droit OHADA.

2. Objectifs spécifiques de la journée :

La journée vise spécifiquement à permettre aux participants :

- de connaître l'association Cercle OHADA Niger ;
- de cerner le contour véritable du droit OHADA et retracer son applicabilité dans le contexte actuel du Niger ;
- de dégager l'impact de l'appartenance du Niger à l'OHADA sur le vécu quotidien dans les principaux secteurs de la vie économique, juridique et sociale. ;
- de diffuser le droit OHADA à travers un des actes uniformes à savoir celui portant organisation des sûretés ;
- de remettre un lot d'ouvrages OHADA aux différents acteurs du droit OHADA au Niger.

IV. Résultats attendus

L'organisation de la présente journée d'information et de sensibilisation vise l'atteinte des résultats suivants :

- la connaissance des participants sur le droit OHADA est améliorée;
- l'Association Cercle OHADA Niger, ses objectifs et son rôle sont connus par le public et les acteurs du droit OHADA au Niger ;
- la remise d'un don d'ouvrages OHADA aux acteurs du droit OHADA est effectuée ;
- le recueil des suggestions pour une meilleure diffusion du droit OHADA au Niger.

V. Déroulement de la Cérémonie d'ouverture

La journée a débuté à 9h 26 minutes dans la salle de réunion de la Chambre de Commerce de Niamey et a rassemblé plusieurs invités de marque dont entre autres le président de la cour suprême, le procureur général près la cour suprême, le Directeur Général des Impôts, plusieurs directeurs centraux du Ministère de la Justice, plusieurs avocats, notaires, huissiers de justice, agents d'affaires, experts comptables, juristes des banques, militants des droits de l'homme, étudiants bref de nombreux acteurs intervenant dans le domaine du droit des Affaires.

La cérémonie officielle d'ouverture a été marquée par le mot de bienvenue de Monsieur Oumarou Rabo Mainassara, Président du Cercle OHADA, l'allocution du représentant du Conseil de l'Ordre des experts Comptables et comptables agréés du Niger Monsieur Diallo Ousmane Ahmed et par le discours de Madame Kabo Balkissa Alfa, Chef de Division à la Direction des Etudes législatives, de la Réforme et de l'Intégration représentant le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux empêché.

Cette cérémonie a été couverte par voie les Télévisions, radios et journaux de la presse écrite de la place.

La journée s'est poursuivie par la remise des dons d'ouvrages aux différentes structures concernées par le droit OHADA, ainsi qu'à plusieurs bibliothèques publiques de la place.

Après la remise des dons d'ouvrages OHADA et la distribution du fascicule comprendre l'OHADA, plaquettes OHADA aux participants se trouvant dans la salle, il a été observé une pause café aux environs de 10h 30.

a) Mot de bienvenue du Président du Cercle OHADA Niger

Dans son mot de bienvenue, le président du « **Cercle OHADA Niger** », Monsieur Oumarou Rabo Mainassara, a d'entrée de jeu salué la présence de toutes les personnalités présentes à la Cérémonie, qui à un titre ou à un autre, s'intéressent au droit des affaires en Afrique.

Il a tout particulièrement remercié le président de la cour suprême , le procureur Général près la cour

suprême, le président de la cour d'Appel de Niamey ; dont la présence traduit l'intérêt qu'ils attachent à l'avènement dans la sous région en général et au Niger en particulier, d'un instrument juridique ayant vocation à harmoniser le droit des affaires des seize et bientôt dix sept Etats parties au traité de Saint Louis, instituant l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) au grand bonheur des opérateurs économiques et des investisseurs aussi bien nationaux qu'internationaux.

Il a rendu un vibrant hommage aux autorités Nigériennes pour leur attachement aux idéaux de l'OHADA. Il a en effet, dit que l'intérêt qu'accorde les autorités nigériennes au droit OHADA, vient de se traduire dans les faits, par la récente adoption en conseil des ministres le 22 septembre 2009 du projet d'ordonnance autorisant la ratification du traité instituant l'Organisation et l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA) révisé le 17 octobre 2008 au Québec.

Il a aussi remercié monsieur Ibrahim MAHAMIDOU, qui a pris l'initiative fort louable d'émettre l'idée de la création de l'association dénommée « Cercle OHADA Niger » à l'instar des Clubs et Associations de promotion du droit OHADA, qui existent dans l'espace couvert par ce nouveau droit communautaire.

En outre, Monsieur Oumarou Rabo Mainassara, compte tenu de la qualité des communicateurs, tous des magistrats rompus au droit OHADA a assuré l'assistance que les présentations qui seront faites donneront lieu à des échanges enrichissants et soulèveront des débats fructueux.

Il a enfin tenu à remercier tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à la réussite de cette journée OHADA, singulièrement la Délégation de la Commission Européenne au Niger à travers la Cellule Union Européenne qui a accepté de financer la journée OHADA et la Chambre de Commerce d'Industrie et d'Artisanat du Niger qui a abrité gracieusement les assises de la journée.

b) Allocution du représentant du Conseil de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables agréés du Niger

Après le mot de bienvenue du président du Cercle OHADA Niger, le représentant du conseil de l'ordre des Experts comptables et comptables agréés Monsieur Diallo Ahmed Ousmane a souhaité prendre la parole pour saluer la naissance du Cercle OHADA Niger, qui vient combler un vide, dans la promotion du droit OHADA au Niger à l'instar des Clubs et Associations des autres Etats parties.

c) Discours de lancement de la représentante du Ministre de la Justice

Le discours de lancement des activités a été lu par Madame Kabo Balkissa Alfa, Chef de la Division à la Direction des Etudes législatives, de la Réforme et de l'Intégration représentant le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux empêché.

Madame Kabo a tout d'abord rendu un vibrant hommage au Cercle OHADA Niger qui fait honneur à monsieur Garba LOMPO, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux en plaçant sous son haut patronage, la journée de lancement de ses activités.

Elle a souligné que cet honneur, au delà de la modeste personne du Ministre, s'adresse aussi au gouvernement aux destinés duquel préside, le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du gouvernement et président du conseil supérieur de la magistrature et dont le crédo se résume à la bonne gouvernance.

Madame Kabo a assuré le Cercle OHADA Niger de la disponibilité du Ministère de la justice pour un partenariat gagnant-gagnant dans le strict respect des obligations de chacun.

Elle a rappelé que c'est dans le souci de promouvoir d'un espace juridique sécurisé, propice aux affaires, que le Niger a très tôt signé et ratifié le traité de Port Louis (Île Maurice) dont l'un des objectifs majeurs est l'harmonisation du droit des Affaires en Afrique.

En effet, souligne Mme Balkissa, le projet OHADA vise à offrir aux investisseurs un espace économique juridiquement et judiciairement sécurisé par :

- l'élaboration et l'adoption des règles communes, simples, modernes et adaptées à la situation des économies des Etats parties ;
- l'harmonisation de la jurisprudence et la création des centres de médiation et d'arbitrage ;
- l'enseignement qualitatif et spécialisé du droit des affaires harmonisé.

En fin la représentante du Ministre de la Justice, a souhaité bon vent à l'Association Cercle OHADA Niger et a déclaré officiellement lancées ses activités.

VI. Présentation de la Communication sur le traité révisé de l'OHADA : Enjeux et Perspectives (10 h 36-11 h 14)

Après la pause café, le premier conférencier en la personne de Monsieur Gréma Ari LAWAN OUMARA, **Magistrat, Directeur des Etudes Législatives, des Réformes et de l'Intégration au Ministère de la Justice et président de la Commission Nationale de l'OHADA**, a présenté sa communication qui a porté sur le thème : « **les institutions de l'OHADA** »

Le conférencier a axé sa communication sur les institutions de l'OHADA en présentant pour chacune d'elle la composition, les attributions et le mode de fonctionnement en faisant ressortir clairement les innovations apportées par le traité révisé, les forces et faiblesses de celui-ci (**cf. communication ci-joint**) .

De façon résumée nous retenons que « **Le Traité OHADA ainsi révisé vise à combler les insuffisances et incohérence du Traité initial, pour le rendre plus propice à l'atteinte de ses objectifs.** ».

VII. Présentation de la Communication sur l'Acte Uniforme de l'OHADA portant Organisation des Sûretés (11 h 15 mn à 12 h 20 mn)

La seconde communication a porté sur le thème « **l'Acte Uniforme portant organisation des sûretés** ».

Cette communication a été présentée par Monsieur GAYAKOYE SABI Abdourahamane, **Magistrat, 1^{er} substitut général près de la cour d'appel de Niamey.**

Le conférencier a axé son intervention sur (**cf. Communication ci-joint**) :

- la définition des sûretés et le champ d'application de l'Acte Uniforme Sur les Sûretés ;
- la distinction entre sûretés personnelles et sûretés réelles ;
- les différentes formes de sûretés prévues par l'acte uniforme ;
- les hypothèques, leurs différentes formes, leur classement et leurs effets.

VIII. Discussions-Débats (12h 35-14h05)

Après la présentation des deux communications, une série de questions, de compléments, de commentaires sur celles-ci s'en est suivi, ce qui démontre l'intérêt que les participants ont pour le droit OHADA.

Les questions et/ou discussions ont porté sur les points ci-après :

- Les difficultés de la saisine de la CCJA ;
 - Les seuils de la saisine de la CCJA,
 - La résistance des cours suprêmes nationales par rapport au champ d'application du droit OHADA;
 - L'observation d'une pause dans l'élaboration des nouveaux actes uniformes
 - Le mécanisme de détermination des cotisations des Etats parties à l'OHADA ;
 - Les problèmes du financement de l'OHADA ;
 - Le droit de rétention ;
 - Les exclusions de l'Acte Uniforme portant organisation des Sûretés

A toutes les questions les conférenciers ont apporté des éléments de réponses satisfaisantes

Conclusion

En conclusion, le Cercle OHADA retient que cette journée a été une réussite au regard de la participation massive de tous les acteurs concernés par le droit OHADA au Niger d'une part et d'autre part des objectifs visés par la journée à savoir faire connaître au public l'Association Cercle OHADA Niger et le droit OHADA.